

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Tourisme	431

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-4, L 1511-1 et suivants et L 4221-1 et suivants,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire du 23 octobre 2009 adoptant le Schéma régional des véloroutes modifié par la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire des 31 janvier et 1er février 2013,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 19 octobre 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

ENTENDU les interventions de Solène MESNAGER, Arash SAEIDI, Eric FREMY, François DE RUGY, Raymond de MALHERBE, Eric PROVOST, Véronique MAHE, Lydie BERNARD, Stéphane GACHET, Constance NEBBULA, Samia SOULTANI VIGNERON, Eléonore REVEL, Richard THIRIET, Eric GRELIER, Pascale HAMEAU, Franck LOUVRIER

Après en avoir délibéré,

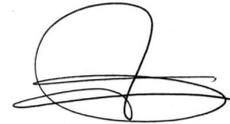
APPROUVE

l'inscription au Schéma régional des véloroutes de l'itinéraire cyclable V9 « Nantes/ Le Mont Saint Michel » pour les sections entre Chateaubriant et Rougé et entre le canal de Nantes à Brest et la commune de Nort-sur-Erdre, telles que présentés en 2.1 annexe 1,

APPROUVE

l'inscription à la Décision Modificative 2021-2 d'une dotation complémentaire de 1 800 000 € d'autorisations de programme et 30 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme 431 « Tourisme ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 25/10/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs